

Contrat d'engagement d'Octobre 2025 à Septembre 2026 « Petit Panier »

Entre l'adhérent.e/les adhérent (e.s) de l'association **Festi'Val des Légumes**

NOM : _____

Prénom : _____

→ A indiquer dans une autre couleur s'il y a eu un changement de coordonnées :

Adresse : _____

Tel : _____ Mail : _____ @ _____

**Et la Maraîchère : Murielle Le Bihan - 7 Domaine de St Leu – 94520 Périgny sur Yerres
06.14.06.29.11 - murielle.lebihan@free.fr**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Ile de France).

Les autres engagements sont les suivants :

A. Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association Festi'Val des Légumes pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès de la secrétaire de l'association).
- Si la part ou la demi-part de récolte est partagée entre 2 foyers, les bénéficiaires seront tous deux adhérents de l'association Festi'Val des Légumes, **ne feront qu'un seul contrat qu'ils co-signeront et auquel sera associé un seul jeu de chèques**. Ils s'arrangeront entre eux pour partager la part de récolte chaque semaine ou la prendre complète à tour de rôle.
- Préfinancer la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution.
- En cas d'absence, l'adhérent préviendra directement les adhérents « intermittents » ou, à défaut, préviendra un des membres du bureau de l'association (et non la maraîchère). La part de récolte pourra être remise à une tierce personne. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association avec la possibilité pour les adhérents qui ne peuvent pas arriver à 19 h de s'inscrire pour participer au rangement/nettoyage en fin de distribution ou en cas d'impossibilité proposer son aide à l'association Festi'Val des Légumes (ex. service de secrétariat, gestion du site internet, gérer un contrat de l'association,...).
- Venir découvrir l'exploitation de production une fois par an,

B. Engagements du maraîcher :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issue de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- Accueillir les adhérents sur le lieu de production au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

C. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

d. Partage de la récolte :

Distribution hebdomadaire d'une part de récolte dite « *Panier* » du 02 octobre 2025 au 24 septembre 2026, (SAUF le 25.12.25 et le 1.01.26) soit une distributions de 50 paniers,

e. Prix de la part de récolte et modalités de règlement :

- 50 petits paniers à 16 € soit un total de 800 €,
- Règlement par chèque au choix, soit en totalité ,soit au semestre au trimestre ou au mois.
- Les chèques devront être remis au moment de la signature du présent contrat à l'ordre de Murielle Le Bihan, en fonction de la formule choisie, ils seront encaissés aux échéances indiquées ci-dessous :

Cocher le choix

☐

50 petits paniers à 16 € soit un total de 800 € réglés **1 versement par chèque**

<u>Montant</u>	800,00 €
<u>Échéance</u>	<u>15/10/25</u>

☐

50 petits paniers à 16 € soit un total de 800 € répartis en **2 versements semestriels par chèque**

<u>Montant</u>	400,00 €	400,00 €
<u>Échéance</u>	<u>15/10/25</u>	<u>15/03/26</u>

☐

50 petits paniers à 16 € soit un total de 800 € répartis en **4 versements trimestriels par chèque**

<u>Montant</u>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<u>Échéance</u>	<u>15/10/25</u>	<u>15/01/26</u>	<u>15/04/26</u>	<u>15/07/26</u>

☐

50 petits paniers à 16 € soit un total de 800 € répartis en **10 versements mensuels par chèque**

<u>Montant</u>	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
<u>Échéance</u>	<u>15/10/25</u>	<u>15/11/25</u>	<u>15/12/25</u>	<u>15/01/26</u>	<u>15/02/26</u>

<u>Montant</u>	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
<u>Échéance</u>	<u>15/03/26</u>	<u>15/04/26</u>	<u>15/05/26</u>	<u>15/06/26</u>	<u>15/07/26</u>

f. Distribution des parts de récolte à Athis-Mons :

- Horaires hebdomadaires : chaque jeudi de 19h à 20h
- Lieu : Local de l'ARCA 9 rue Emile L'écrivain – 91200 Athis Mons

g. Participation à la distribution :

- Par roulement, suivant le « Planning Distribution » disponible à chaque distribution et mis à jour à chaque modification.

Fait à Athis Mons, en 1 exemplaire, le..... (une copie pourra être faite sur demande)

Signature de l'adhérent.e/des adhérent.e.s

Signature de la Maraîchère, Murielle Le Bihan

Adhésion à remettre dans la boîte prévue à cet effet dans le local de distribution
ou à envoyer à l'adresse suivante : GONZALEZ Marie 32 Ave Jean -Jaurès 91200 Athis-Mons (Val Athis).